



N° DOSSIER : 1159566
 NOUS CONTACTER :
 Nous téléphoner : 3230 Service gratuit hors appel
 Nous écrire : Caf des Alpes-Maritimes 06175 NICE CEDEX 2
 Tous nos contacts sur ca.fr

Allocation de rentrée scolaire Avis de droit

Annexe 2
Modèle

061

Le 09/08/2022

Madame,

C'est bientôt la rentrée.

Compte-tenu de vos ressources 2020, voici le montant d'allocation de rentrée scolaire (Ars) 2022 pour vos enfants.

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	Allocation de rentrée scolaire
		15/11/06	411,56
		23/08/09	397,78
TOTAL :			809,34
RETENUE SUR MONTANT TOTAL : 0,00 €		MONTANT A PAYER : 809,34 €	

Ce montant sera versé sur votre compte à compter du 16/08/2022.

Retrouvez votre dossier sur ca.fr, Espace Mon Compte ou sur l'application mobile Caf-Mon Compte.

Cordialement,

Votre caisse d'Allocations familiales.

En cas de contestation, le délai de recours est de 2 MOIS à partir de la date de cet avis devant la commission de recours amiable du votre Caf. Par ailleurs, la loi n° 78-17 du 08/01/78 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous garantit un droit d'accès à votre dossier auprès du directeur de la Caf.

Emplacement réservé à la Caf



N° DOSSIER :
 NOUS CONTACTER :
 Nous téléphoner : 3230 Service gratuit hors appel
 Nous écrire : Caf des Alpes-Maritimes 06175 NICE CEDEX 2
 Tous nos contacts sur ca.fr

Vos prestations Caf Attestation de paiement

061

Madame

Le 11/09/2023

Le directeur de la Caf des Alpes-Maritimes certifie que :

a perçu les prestations suivantes pour le mois d'août 2023 :

PRESTATIONS	MONTANT
Aide personnalisée au logement (Apl) ¹	
Allocation de rentrée scolaire	420,05 €
Soit au total	433,05 €

1. Montant versé à : HABITAT 06

QUOTIENT FAMILIAL

août 2023 : 691 €

Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits :

né le 24/09/2009

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf des Alpes-Maritimes.
 Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).
 La Caf vérifie l'exécution des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).
 La loi 78-17 informatique et libertés n° du 09 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre Caf.

Emplacement réservé à la Caf

NUU
 INDEX R 404404 061



1322863104110000000



Votre dossier Caf Allocation de rentrée scolaire (Ars)

N° DOSSIER :

061

Relevance

MME VTRM

NOUS CONTACTER :

06500 MENTON

Nous téléphoner :



Le 09/02/2024

Nous écrire :

Caf des Alpes-Maritimes
06175 NICE CEDEX 2
Tous nos contacts sur caf.fr

Dossier suivi par :
Tatiana CORREIA-DE-MELO
Service :
PF NICE EUROPE

Madame, Monsieur,

Le directeur de la Caf des Alpes-Maritimes certifie que :

Madame _____ née le _____

a perçu l'allocation de rentrée scolaire (Ars) pour ses enfants :

_____ né le _____

_____ née le _____

Cette allocation a été versée par le biais de l'allocation différentielle dans le cadre de la convention Franco-Monégasque.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.

Frédéric Ollivier, directeur

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).

La loi n° 1117 du 4 août 2018 relative à la sécurité sociale prévoit également des sanctions administratives et pénales en matière de fraude aux cotisations sociales.

Emplacement réservé à la Caf

NCD COULIB
MEN
PAGE 1/2



1633397205100000000